Cinquante-septième année. - N° 127 A Lundi 3 et mardi 4 juillet 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 676

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

490 991 874 RCS Lyon.
ELYS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 280162.00 EUR.
Adresse : 18, Chemin Vert, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE EUROPIUM Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 18, Chemin Vert – 69110 SAINTE FOY LES LYON, 528 856 586 RCS LYON ET ELYS Société par actions simplifiée au capital de 280 162 euros, Siège social : 18, Chemin Vert – 69110 SAINTE FOY LES LYON, 490 991 874 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte signé sous seing privé en date du 29 juin 2023, - La société EUROPIUM, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 18, Chemin Vert – 69110 SAINTE FOY LES LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 528 856 586, - La société ELYS, société par actions simplifiée au capital de 280 162 euros, ayant son siège social 18, Chemin Vert – 69110 SAINTE FOY LES LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 490 991 874, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ELYS par la société EUROPIUM. La société ELYS ferait apport à la société EUROPIUM de la totalité de son actif, soit 2 170 068 €, à charge de la totalité de son passif, soit 757 151 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 412 917 €. La société EUROPIUM détenant la totalité des 280 162 parts composant le capital social de la société ELYS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de ELYS détenues par EUROPIUM un boni de fusion de 683 648 €. Prime de fusion : néant. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par ELYS depuis le 01/01/2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par EUROPIUM. La société ELYS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, les projets de fusion ont été déposés au greffe du

Tribunal de commerce de LYON le 29/06/2023 pour la société ELYS et le 30/06/2023 pour la société EUROPIUM. Pour avis..

